



Les chorales dans les collèges de l'académie de Poitiers. Etat analytique 30 juin 2012.

publié le 31/08/2012 - mis à jour le 06/01/2015

Descriptif :

Cette étude est menée en référence à la circulaire n°2011-155, parue au B.O. du 22/09/2011. Elle dresse le bilan des pratiques en 2012 et ouvre des perspectives pour les prochaines années.

Sommaire :

- 1. Les chiffres
- 2. Aspects qualitatifs : répertoires, dimension formative, fonctionnement associatif.
- 3. Préconisations
- Conclusion
- Annexe 1 : les communes qui ont bénéficié d'un ou plusieurs concerts des associations de chorales scolaires en collège au printemps 2012
- Annexe 2 : liste des répertoires pratiqués en 2011-2012

Les chorales dans les collèges de l'académie de Poitiers :
état analytique au 30 juin 2012

Cette étude est menée en référence à la circulaire n°2011-155, parue au B.O. du 22/09/2011.

La circulaire demande de prêter attention aux critères suivants :

- ▶ Nombre d'élèves participant à la chorale rapporté à l'effectif de l'établissement et répartition par niveaux
- ▶ Adéquation du répertoire choisi et niveau d'exigence vocale
- ▶ Ambition artistique du projet
- ▶ Rayonnement de la chorale au sein de l'établissement et en-dehors
- ▶ Association de la chorale à d'autres formes d'expression
- ▶ Nombre, qualité et lieux des spectacles réalisés
- ▶ Association à d'autres unités d'enseignement
- ▶ Collaboration avec des partenaires professionnels

Sources d'information de la présente étude :

- ▶ réponses à l'enquête adressée par l'IA-IPR à chaque établissement de l'académie au mois de mai 2012 ;
- ▶ éléments recueillis au niveau des associations de chant choral : la Facs, les associations départementales et infra-départementales.

Plan de ce dossier :

1. Les chiffres
2. Aspects qualitatifs
3. Trois préconisations
- Conclusion

Annexe : les communes irriguées ; les répertoires.

● 1. Les chiffres

100 collèges publics sur 160 ont répondu à l'enquête, ainsi que 19 collèges privés sur 45 ; parmi ces réponses, un collège public et trois privés ont répondu ne pas avoir de chorale. L'enquête indique donc que la chorale est

développée dans environ les 2/3 des collèges publics, mais seulement 1/3 des établissements privés.

86 collèges n'ont pas répondu : cette absence de réponse provient majoritairement d'établissements de toute petite taille où aucun titulaire ne peut être affecté à temps plein, ni même à mi-temps. Il existe cependant des exceptions : avec moins de 160 élèves, Pamproux ou Charroux cultivent le chant choral d'une façon très appréciable.

4347 collégiens pratiquent le chant choral, sur un total de 44524 élèves d'établissements offrant cette possibilité : **en moyenne, près de 10% des élèves des collèges de l'académie de Poitiers chantent à la chorale de leur établissement.**

Cette moyenne doit être mise en perspective par rapport à des valeurs extrêmes : 50% au Château d'Oléron par exemple, alors que dans certains établissements de plus de 600 élèves, la proportion est parfois inférieure à 5 %. Mais il faut regarder cette disparité avec discernement, en prenant en compte notamment l'ambition artistique des projets réalisés.

NB : Intégration de participants relevant de structures particulières : dans 4 collèges, la chorale accueille des élèves d'instituts médico-éducatifs ; 4 autres proposent l'intégration d'élèves des Ulis. Ce sont bien entendu des exemples à suivre.

Les proportions selon les niveaux et les genres sont les suivantes :

Les collégiens participant au chant choral					
6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	garçons	filles
45 %	28 %	16 %	11 %	23 %	77 %

La physiologie est bien sûr l'une des explications de ce déséquilibre : la mue vocale est beaucoup plus marquée pour le garçon que pour la fille. Mais d'autres facteurs sont à prendre en considération : le temps disponible (en particulier l'occupation de plus en plus fréquente du midi-deux par des heures de cours pour les 4èmes-3èmes), les effets de mode, la découverte progressive d'autres activités, etc. Il faut noter que ces proportions sont semblables à celles relevées lors d'une précédente enquête, réalisée en 2007.

L'aboutissement des projets : les concerts.

- ▶ un peu moins d'une chorale sur deux se présente en concert dans l'établissement lui-même (54/115) ;
- ▶ plus des trois quarts s'associent à des chorales d'autres collèges pour le ou les concerts (85/115) ;
- ▶ *cette association est nettement plus rare avec le Premier degré (11/115). L'on en reparlera dans la conclusion de ce rapport.*
- ▶ dans 70 % des cas, des instrumentistes professionnels accompagnent les chorales lors des prestations publiques ;
- ▶ on peut dénombrer, au printemps 2012, près de 40 concerts de chorales des collèges dans 25 salles de spectacle professionnel (voir annexe 1 les communes concernées ; [carte interactive des concerts académiques](#)).

Les concerts dans les départements				
Département	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Nombre de concerts	8	12	8	10
Nombre de salles	5	10	5	5

Association d'autres modes d'expression au chant choral.

Lors des concerts, nombre de chorales qui se produisent en association avec ...

Nombre de chorales en association avec...					
...les arts plastiques	...la vidéo ou la photographie	...la danse	...le théâtre	...la poésie	...le cirque
20	5	15	41	2	1

L'on observe que lorsqu'une production chorale est associée à d'autres modes d'expression, la fréquentation de la chorale s'accroît légèrement : le pourcentage moyen d'élèves par rapport à l'effectif total du collège passe de 9,76 % à 11,5 % . Cela montre bien que **l'ambition artistique du projet**, que l'on peut estimer supérieure puisque fondée sur une interaction de divers types d'expression, **est un facteur favorable à l'expansion de la chorale** .

● 2. Aspects qualitatifs : répertoires, dimension formative, fonctionnement associatif.

○ A. Les répertoires.

Le répertoire expressément écrit pour des chorales d'adolescents est peu développé ; les professeurs font le plus souvent appel à des chansons, pour lesquelles tout un travail de mise en polyphonie est indispensable.

Les répertoires des concerts des chorales des collèges peuvent être classés en trois catégories, diversement représentées : ou bien un florilège de chansons reliées par une thématique plus ou moins contraignante et adaptées aux besoins de la polyphonie chorale, ou bien une comédie musicale préexistante écrite par un ou plusieurs auteurs-compositeurs, ou bien une création originale à partir de répertoires « savants » revisités pour le chant choral des collégiens.

Dans le premier et le troisième cas, les professeurs doivent se livrer à un important travail de réécriture, voire d'invention ; mais même dans le second cas, un effort d'adaptation est toujours nécessaire. Celui-ci est à renouveler d'année en année, puisque les programmes changent bien évidemment d'une année sur l'autre.

Voir annexe 2, liste quasiment exhaustive des répertoires pratiqués.

○ B. La dimension formative des concerts publics.

Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur ce qu'apporte au collégien la pratique du chant choral sous la forme de répétitions hebdomadaires, sauf à signaler le degré élevé de compétences sociales et civiques qu'implique la participation effective à ce temps d'enseignement supplémentaire facultatif que représente la chorale : il y a là, pour le professeur, matière à renseigner et à proposer la validation de cette compétence.

Couronnement de toutes ces séances hebdomadaires, la journée du concert public est d'abord une journée de rencontre avec les élèves des autres collèges engagés dans le même projet choral : ouverture tout à fait constructive de l'univers mental de chacun.

C'est ensuite l'adaptation au mode de travail imposé par un nouveau chef de chœur, qui en quelques heures de répétition transmet de nouvelles exigences en vue d'une homogénéisation de la sonorité de toutes les chorales rassemblées.

C'est encore la découverte de l'univers sonore créé par les instrumentistes professionnels qui accompagnent le concert, ainsi que des contraintes techniques (réglages sons et lumières) qui régissent les opérations en matière de spectacle vivant ; tout ceci sur l'espace intimidant du plateau scénique.

C'est enfin la construction d'une attitude compatible avec la situation exceptionnelle qui consiste à faire face à un très nombreux public, certes conquis d'avance – mais seuls les adultes peuvent l'analyser : pour les élèves, il s'agit bien de surmonter l'inévitable « trac » qui est aussi celui de leurs oraux d'examen, sans toutefois aller jusqu'à une réelle mise en danger.

○ C. Les vertus du fonctionnement associatif.

Le renouvellement annuel des projets de chant choral est une contrainte exigeante pour les enseignants, qui sont sollicités sur tous les fronts : choix d'un répertoire, harmonisation des chants, intégration de divers modes d'expression, construction du déroulement scénique, coordination inter-établissements, gestion de l'agenda, contacts avec les prestataires de service et les partenaires (transporteurs, structures culturelles, collectivités locales, etc.), élaboration des dossiers, suivi des budgets, tâches diverses d'information et de médiatisation, et bien sûr gestion de l'association elle-même..

Le fonctionnement associatif a pour objet principal la répartition de ces diverses missions en fonction de la variété

des compétences de chaque professeur. Il est la meilleure réponse possible à la structure nécessairement parcellisée du chant choral dans l'ensemble des collèges. Il requiert bien sûr une grande disponibilité de la part de ses membres, qui doivent s'engager très au-delà de leur tâche à l'intérieur de leur établissement : chacun est amené à s'impliquer davantage que s'il restait isolé, mais pour un résultat infiniment supérieur. En opposition frontale avec l'individualisme qui gangrène nos sociétés, plus que jamais il doit être encouragé et soutenu.

● 3. Préconisations

○ a. A l'intérieur de l'EPLE.

Dans l'académie de Poitiers, chaque collège disposant de la ressource humaine nécessaire s'efforce de favoriser la mise en œuvre d'une chorale ouverte au plus grand nombre possible d'élèves : c'est un acquis dont il faut se féliciter. A l'intérieur de chaque établissement, l'on peut souhaiter *qu'une attention particulière soit accordée à la disponibilité des élèves au moment des répétitions ordinaires de la chorale* : par exemple, qu'il y ait le moins de chevauchements possibles avec des cours facultatifs ou, plus encore, obligatoires.

○ b. Pour l'organisation des rencontres chorales et des concerts.

Cette organisation repose sur les professeurs eux-mêmes, qui se regroupent en associations sous l'égide de la fédération académique des chorales scolaires, elle-même affiliée à la fédération nationale des chorales scolaires. Le financement des concerts exige une gestion scrupuleuse, dont la sollicitation de partenaires n'est pas l'aspect le moins épineux. Celle-ci devient de plus en plus délicate au fur et à mesure de la diminution des subventions académiques : à la vue des budgets, les collectivités sont amenées à s'interroger sur l'accompagnement des opérations par l'autorité éducative.

Le retour d'un financement rectoral (Daec) à un niveau appréciable permettrait d'afficher à nouveau clairement le soutien officiel du système éducatif à la dynamique chorale ; il donnerait en outre davantage de souplesse à la gestion des opérations relatives aux concerts.

○ c. La formation.

Les professeurs d'éducation musicale et chant choral sont détenteurs d'une qualification, certifiée par concours, qui leur permet de diriger des chorales en répétition et en concert. Cette qualification recouvre aussi la capacité à composer des arrangements ou des harmonisations pour un ensemble vocal. Cependant, comme pour toute certification délivrée à titre initial, il est nécessaire d'actualiser ses compétences dans un domaine qui ne laisse pas d'être complexe, de revêtir de multiples aspects.

C'est ainsi que les professeurs devraient pouvoir bénéficier de conseils donnés par d'éminents spécialistes du chant choral dans le cadre de stages de formation organisés en partenariat avec des structures de l'enseignement spécialisé ou des associations concourant aux mêmes buts, comme par exemple le Crea d'Aulnay-sous-Bois. Ces stages peuvent viser également le développement des capacités à entremêler diverses formes d'expression relevant du spectacle vivant ; ils peuvent aussi chercher à favoriser les liaisons entre cycles d'enseignement (école-collège, collège-lycée, secondaire-supérieur).

Tout ceci nécessite un financement qui, autonome ou croisé, *ne peut émaner que d'une décision institutionnelle volontariste en matière de formation continue.*

● Conclusion

Compte tenu de certaines marges de progression, l'on peut donc conclure qu'en 2012, la plupart des collégiens de l'académie de Poitiers peuvent profiter d'un enseignement de chant choral globalement satisfaisant.

Je souhaiterais cependant terminer cette étude en évoquant une proposition pour le long terme, voire *utopique* dans une acception élémentaire de ce mot (« *d'un autre lieu* »).

Il s'agirait d'adapter statut et missions du professeur à la réalité du territoire qui lui est confié, en épousant au mieux l'extrême diversité des configurations des établissements. L'enquête n'a pas été renseignée par 86 établissements

sur 205 ; l'on peut penser que, dans bon nombre de ceux-ci, c'est qu'il n'y a tout simplement pas de chorale, parce que la ressource humaine n'y est pas disponible. Or, dans la logique d'un enseignement pour tous, qui est celle-là même de notre système éducatif, l'on devrait chercher à atténuer les inégalités d'accès des collégiens à la pratique chorale, indépendamment de la taille et du statut de leur établissement. Dans le même esprit, l'on devrait renforcer la place des pratiques culturelles dans les zones géographiques éloignées des lieux de diffusion artistique ; du reste, et ce n'est évidemment pas un hasard, les non-réponses proviennent principalement de ces zones-ci.

L'une des pistes à envisager, très adaptée au milieu rural et aux secteurs enclavés, serait *l'élargissement du champ d'exercice des professeurs d'éducation musicale et chant choral en direction du cycle III du premier degré*. Ils pourraient assister les professeurs d'école dans la pratique du chant choral, une collaboration encore trop peu répandue (l'enquête l'a montré). Plutôt que de se disperser entre deux ou trois collèges de divers secteurs ruraux, l'enseignant musicien pourrait alors jouer le rôle d'un véritable fédérateur de projets artistiques inter-degrés au niveau d'un canton ou d'une communauté de communes ; *sans doute, ne serait-ce que pour une question de financement, une souplesse statutaire serait-elle à envisager, combinaison inédite entre fonction publique d'état et fonction publique territoriale*.

Quoi qu'il en soit, en regroupant concrètement les classes chantantes des écoles et la chorale du collège de son secteur, ce « **professeur d'éducation musicale et chant choral de l'école du socle** » contribuerait ainsi à deux ouvrages que l'on remet sans cesse sur le métier : le renforcement des cohérences territoriales et la réduction du hiatus école-collège.

Le 24 août 2012

Philippe Bazin,

IA-IPR Education musicale et chant choral

● Annexe 1 : les communes qui ont bénéficié d'un ou plusieurs concerts des associations de chorales scolaires en collège au printemps 2012

Lieux des concerts en 2012			
Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
	Breuil-Magné		
Angoulême	La Rochelle	Bressuire	Chauvigny
Chabanais	Le Château d'Oléron	La Crèche	Jaunay-Clan
Châteauneuf	Montguyon, Saintes	Niort	Lencloître
Cognac	St-Pierre d'Oléron	Pamproux	Poitiers
Segonzac	St-Trojan, Saujon, Surgères	St-Maixent l'Ecole	Saint-Benoît
	Villeneuve les Salines		

● Annexe 2 : liste des répertoires pratiqués en 2011-2012

○ 1. La succession de chansons sur une thématique générale.

- La musique Soul (Adele, Ben l'Oncle Soul, Blues Brothers, Jackson, Tété) ;
- La planète (Maé, Noah, Polnareff, Ridan, Voulzy) ;
- Nougaro sur paroles ; Claude François ; Soirée Goldman ; Jason Lytle ;
- Femme, femme, femmes (Aznavour, Bécaud, Brassens, Brel, Clerc, Ferrat, Lama, Noah, Perret, M-C Solaar) ;
- Evénements du XXème siècle (Ange, Bowie, Bregovic, Dylan, Gabriel, Midnight Oil, Sheller, Souchon, Sting, U2) ;
- Solidaires en chœur (Arrows, Aubert, Chedid, Collins, Goldman, Hardy, Noah, Rolling stones, Téléphone,

Souchon) ;

- Thank you for ABBA ;
- Airs de Liberté (gospels, variété, Verdi) ;
- Sur la route (Mireille, Turco, Barback, Le Forestier, Ferrat, Rivard, Lévy, Barouh, Aboulker) ;
- Viva la musica (Berger, Goldman, Le Forestier) ;
- Florilège (Notre-Dame de Paris, Roméo et Juliette, Mozart l'opéra rock) ;
- Chanson pop-rock (Maé, Renaud, Sinsemilia, Téléphone, Zazie) ;
- Chansons marquantes de la fin du XXème siècle (Aufray, Brassens, Ferrer, Gainsbourg, Le Forestier, Renaud, Salvador, Souchon) ; etc.

○ 2. Comédie musicale pré-existante :

- L'étrange Noël de Mister Jack (Henry Selick – Tim Burton/Danny Elfman) ;
- L'Arbre Chanson (Etienne Daniel) ;
- Adiemus l'irlandais (K. Jenkins) ;
- Marco Polo et le livre des merveilles (Pierre Feillens) ;
- Les Enfants du levant (Isabelle Aboulker) ;
- West side story (Leonard Bernstein) ; etc.

○ 3. Spectacle en création :

- Les chorales font leurs comédies ;
- Je n'suis pas doué, mais j'vais le devenir, en cinq leçons ! (Reggiani, Bizet, Gershwin, Gluck, Gounod, Massenet, Mozart, Offenbach, Rossini, Verdi).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.